

La centrale nucléaire de Civaux emploie 950 salariés et contribue à faire vivre plus de 5 400 personnes

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 120 • Juin 2022



La centrale nucléaire de Civaux emploie 950 salariés EDF, dans des métiers à dominante technique, essentiellement à temps plein, et génère plus de 500 emplois liés à la sous-traitance. La consommation de ces salariés et de leurs familles induit également des emplois. Ainsi, au total, la centrale participe à l'activité de 2 100 personnes et contribue à en faire vivre plus de 5 400.

Ces personnes en emplois directs, indirects et induits habitent majoritairement dans un territoire couvrant 44 communes autour de la centrale, au sud du département de la Vienne. Elles représentent 7 % de l'emploi dans cette zone. Cette dernière bénéficie également de l'influence économique des métropoles du Grand Poitiers et du Grand Châtelleraut.

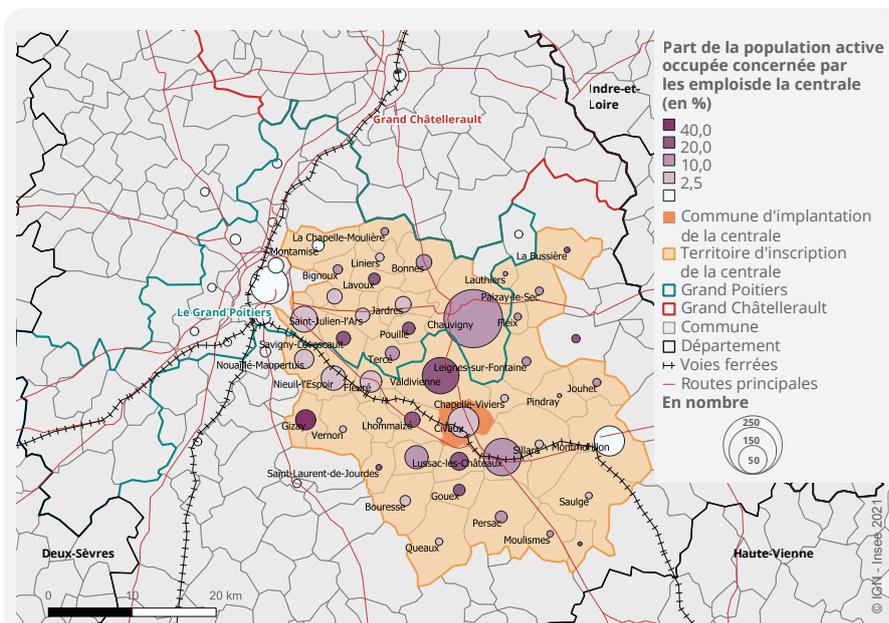
La centrale apporte un soutien économique grâce aux salaires, aux commandes et à sa contribution collectée pour les finances publiques des collectivités locales.

Deux centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) sont implantés en Nouvelle-Aquitaine : celui du Blayais au nord de la Gironde, et celui de Civaux au sud de la Vienne. Ils représentent, à eux deux, 12 % de la production nucléaire française. Dans la région, 81 % de la production d'électricité est issue du nucléaire. Les 2 réacteurs du CNPE de Civaux, d'une puissance de 1 450 mégawatts chacun, ont été mis en service en 1997 et 1999. Leur production est en moyenne de 19 milliards de kilowattheures par an, équivalent à la moitié de la consommation en électricité de la région. Il est, en termes d'emploi, le premier établissement industriel de la Vienne.

Un territoire sous l'influence de la Métropole du Grand Poitiers

Le CNPE est situé au sud du département de la Vienne, à 33 kilomètres du centre de Poitiers. Dans le **territoire d'inscription** de la centrale, vivent 60 300 habitants, dont la moitié dans le Grand Poitiers
► **figure 1**. Ce territoire se compose de

► 1. Un territoire d'inscription composé de 44 communes



Note : pour les communes hors territoire d'inscription, la représentation de la population active concernée par la centrale par un rond proportionnel a été faite uniquement lorsque l'effectif était au moins de 4 et ce pour des questions de robustesse des données.
Champ : emploi et population au lieu de résidence.
Sources : Insee, appariements Flores-DSN-FEE-RP2017 ; EDF, salariés et commandes 2017.

En partenariat avec :



44 communes avec une majorité de communes peu denses. Les salariés liés à la centrale et leurs familles représentent 5 % des habitants du territoire d'inscription soit près de 3 000 personnes ; 7 % de la population active occupée est concernée par les emplois de la centrale.

La commune de Chauvigny est la plus peuplée avec 6 900 habitants et les emplois liés à la centrale sont les plus nombreux (230 actifs occupés, soit 13 % de la population active occupée). Suivent Lussac-les-Châteaux et Valdivienne avec respectivement 96 et 92 actifs occupés liés à la centrale. À Valdivienne, 39 % des actifs occupés sont – au moins partiellement – liés économiquement au CNPE. La commune de Civaux, qui accueille le CNPE, est en treizième position avec 950 habitants dont 65 actifs occupés liés à la centrale. Parmi les déplacements domicile-travail du périmètre, 80 % se font vers 3 communes : Chauvigny, Montmorillon et Civaux (soit 2 040 déplacements).

Un territoire attractif mais une baisse d'emploi récente

Depuis 1962, la population du territoire a augmenté de 21 000 habitants, soit une croissance annuelle moyenne de 0,7 %, contre 0,5 % dans la Vienne et en Nouvelle-Aquitaine. Une accélération marque les années 1990, parallèlement à la construction du CNPE, avec une croissance annuelle moyenne de 1,1 %. Depuis les années 2000, la croissance de la population ralentit. Ces dix dernières années, la population progresse de 0,7 % contre 0,3 % dans la Vienne. Le site nucléaire de Civaux est le premier employeur d'un territoire offrant au total 16 000 emplois. Depuis 1975, l'emploi y a augmenté de 2 400, soit + 0,4 % par an en moyenne. Les années 1990 sont synonymes d'une forte croissance avec + 1,7 % par an contre 0,9 % dans le département. La hausse est ensuite moins importante et depuis 2012, le nombre d'emplois baisse de 0,4 % par an en moyenne, contre 0,3 % dans le département.

Un territoire tourné aussi vers l'agriculture et l'industrie

Le secteur de « l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement » (maisons de retraite, centre d'accueil pour personnes avec un handicap physique ou mental, etc.) est le premier employeur du territoire avec 13,2 % des emplois contre 9,9 % dans la Vienne.

Malgré une baisse continue du nombre d'emplois dans l'agriculture, ce secteur

reste surreprésenté par rapport au département (6,1 % des emplois, contre 3,7 %). Les exploitations sont en majorité spécialisées dans les grandes cultures céréalières et fourragères, et pour un cinquième dans l'élevage. Elles occupent les trois quarts des surfaces du territoire.

Le déclin de l'emploi industriel est plus rapide dans le territoire que dans le département, mais la part de l'emploi industriel y demeure supérieure (14,7 % contre 13,2 %). Dans le secteur de la « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », le CNPE contribue à 42 % de l'emploi industriel du territoire.

Des métiers à haute qualification technique

En 2017, le CNPE de Civaux emploie 950 salariés EDF ► **figure 2**. La centrale dispose d'une main-d'œuvre très qualifiée avec 56 % de professions intermédiaires (techniciens, chargés d'affaires et de projets, etc.) et 36 % de cadres. Les métiers à dominante technique caractérisent le secteur d'activité : ingénieurs et techniciens de la production et distribution d'énergie ou techniciens d'exploitation et de maintenance. Les emplois sont presque exclusivement en contrats à durée indéterminée et à temps plein.

Les salariés sont relativement jeunes : 22 % ont moins de 30 ans contre 18,5 % dans le département. Tous âges confondus, 71 % sont en couple, soit 7 points de plus que dans la Vienne. La majorité d'entre eux a au moins un enfant à charge (pour un total de 930 enfants). Les propriétaires de leur logement sont, en proportion, plus nombreux que dans la Vienne et 22 % des salariés locataires occupent un logement associé à un dispositif proposé par l'entreprise, essentiellement dans les communes à proximité.

Les commandes de la centrale et la consommation des salariés et de leurs familles génèrent des emplois

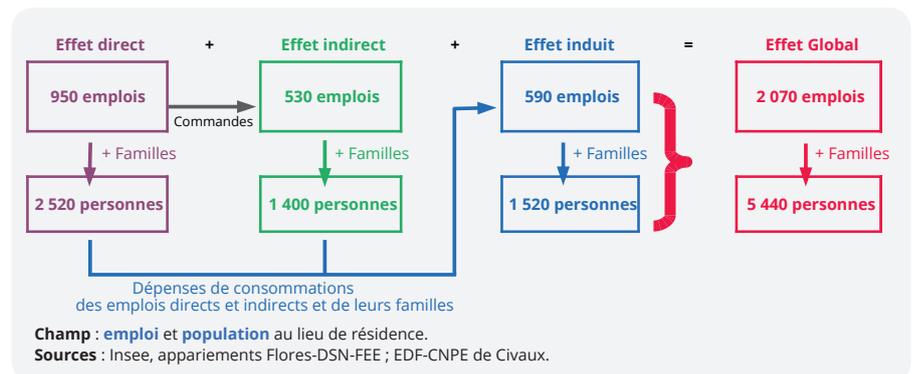
Les commandes passées par la centrale à des fournisseurs et sous-traitants génèrent indirectement 530 emplois, dans 400 établissements répartis en France métropolitaine. Le caractère non permanent ou aussi très spécifique de certaines opérations explique ce recours à la sous-traitance. Les activités des prestataires concernent les activités d'ingénierie et de contrôle (42 % des emplois indirects), la réparation et l'installation de machines et d'équipements (15 %) et les travaux de construction spécialisés (8 %). Ces activités sont le reflet des activités principales déclarées des établissements (seule information disponible), elles peuvent donc être différentes des prestations fournies. En effet, les établissements peuvent avoir des activités assez diversifiées ou évolutives. De surcroît, la consommation de produits et de services des salariés (directs et indirects) et de leurs familles induit 590 autres emplois à proximité de leur domicile concernant d'abord l'administration publique (20 %), puis le commerce de détail (12 %) et les activités de santé humaine (10 %).

Ainsi, avec 2 070 emplois au total en France métropolitaine, 5 400 personnes sont liées directement, indirectement ou de façon induite à la centrale de Civaux, dont 3 500 dans la Vienne. Le département regroupe 410 emplois indirects et induits, liés aux commandes passées par le CNPE et à la consommation des familles des salariés directs et indirects, soit 37 % du total de ces emplois.

Un territoire favorisé par la proximité de Poitiers et Châtelleraut...

Éloignée de respectivement 33 et 46 kilomètres des centres de Poitiers et

► 2. Nombre d'emplois directs, indirects et induits liés à la présence du CNPE de Civaux



de Châtelleraut, la centrale nucléaire est implantée à proximité de bassins d'emplois importants. D'ailleurs, les déplacements domicile-travail en dehors du territoire se font majoritairement en direction des autres communes du Grand Poitiers, puis vers le Grand Châtelleraut. Ainsi, dans le territoire, le taux de chômage déclaré est plus faible que dans la Vienne et qu'en Nouvelle-Aquitaine : 8,7 % contre 12,6 % et 13,1 %.

L'emploi y est, en outre, plus diversifié et qualifié. Dans une zone d'emploi à forte concentration de **fonctions métropolitaines**, la population de 15 ans ou plus est davantage diplômée du supérieur que dans le département : 27,3 % contre 25,6 %. Ce contexte favorable à l'emploi offre à la population un niveau de vie supérieur à celui du département. Le taux de pauvreté y est logiquement très inférieur (9,1 % contre 14 % dans la Vienne). Les perspectives d'amélioration du niveau de vie des populations les plus fragiles se perçoivent, avec une baisse de la population à **bas revenus** entre 2015 et 2018 de 2,3 %, plus forte que dans la Vienne (- 0,9 %).

... et aussi par l'implantation de la centrale

Le CNPE est le premier employeur du périmètre loin devant les autres établissements. Parmi les 950 salariés EDF, 790 habitent dans le territoire d'inscription. Les emplois concernés sont très spécifiques et généralement plus rémunérateurs que dans les autres secteurs. Les retombées de l'activité de la centrale se répercutent aussi dans les finances locales. Le **potentiel fiscal** local lié aux entreprises du territoire est supérieur de 15 points à celui du département. Les richesses dégagées par le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné représentent un cinquième de l'ensemble des richesses

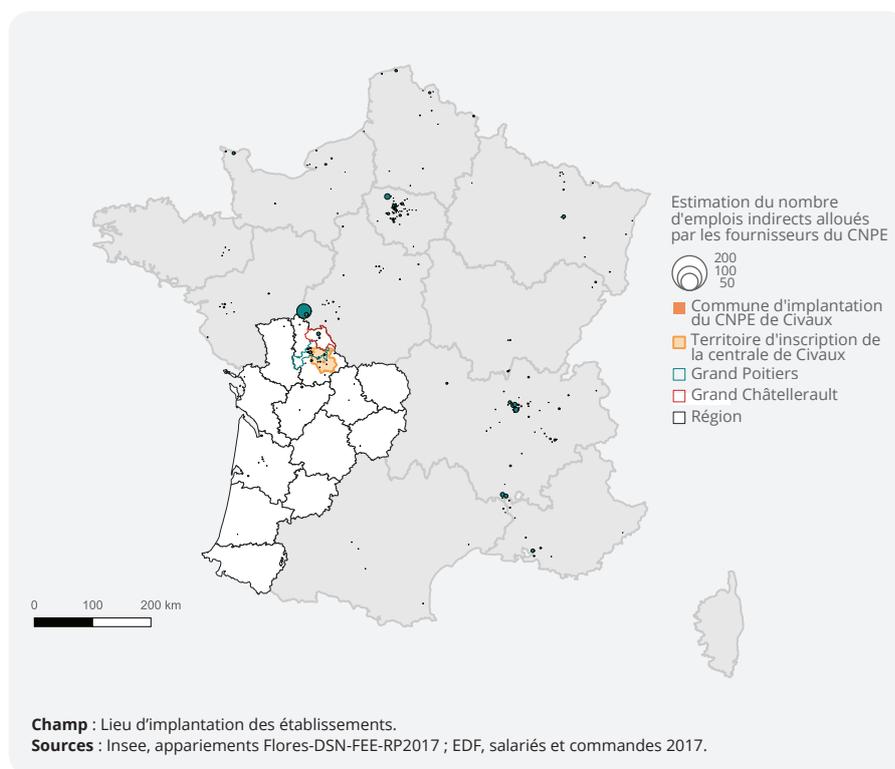
produites par les établissements du territoire. Cependant, les contributions collectées soutiennent les finances des collectivités, au-delà de la commune d'implantation et du territoire d'inscription.

Pour 6 % des établissements sous-traitants, les commandes représentent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires

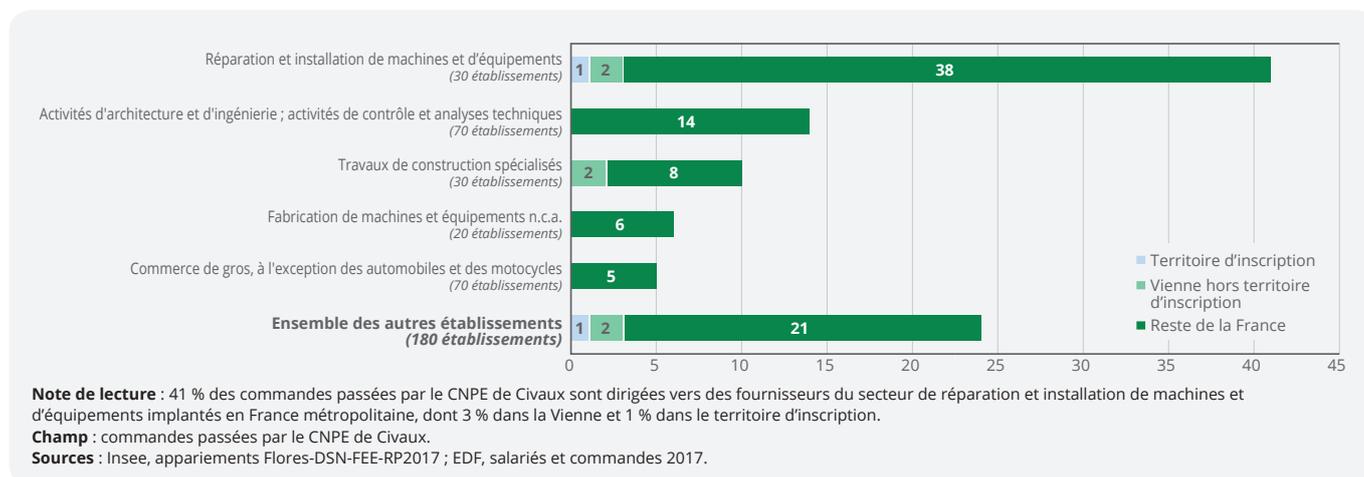
Une soixantaine de sous-traitants sont répartis dans le département de la Vienne. Néanmoins, les commandes ou demandes de prestations du CNPE sont adressées à des établissements implantés, pour les trois quarts, hors du département

► **figure 3** même si une partie de leurs

► 3. Estimation au niveau communal du nombre d'emplois indirects alloués par les fournisseurs du CNPE en 2017



► 4. Implantation géographique des fournisseurs du CNPE de Civaux



Parmi les 400 établissements prestataires, 24 mettent en œuvre des commandes dont le montant représente au moins 10 % de leur chiffre d'affaires. Un tiers d'entre eux est situé dans le département de la Vienne. Située à une centaine de kilomètres, un établissement implanté en Indre-et-Loire, à proximité de la centrale de Chinon, mobilise 160 de ses salariés, soit 29 % de son effectif pour la centrale de Civaux. ●

Claire Decondé, Virginie Fabre (Insee)

↓ Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► La centrale de Civaux

Mise en service il y a un peu plus de vingt ans, la centrale de Civaux est la plus récente des centrales nucléaires construites en France. Elle produit une électricité décarbonée, qui représente environ 5 % de l'électricité produite en France, soit l'équivalent d'environ la moitié de la consommation d'électricité de la région Nouvelle-Aquitaine.

Par l'importance du nombre de ses salariés et la nature de son activité industrielle (entraînant notamment une zone d'habitat au périmètre relativement restreint), la centrale nucléaire de Civaux contribue depuis la fin des années 1990 à la structuration et à la dynamique du territoire qui l'accueille.

Elle est actuellement engagée dans un important programme de maintenance avec la « visite décennale » réglementaire de ses deux réacteurs entre l'automne 2021 et le début de l'année 2023. Les opérations de maintenance engagées visent notamment à renforcer plus encore la robustesse des installations de production et la capacité à produire durablement dans un contexte d'évolution climatique.

► Définitions et méthodologie

Les **emplois directs** correspondent aux emplois du CNPE. Les effectifs avec leurs caractéristiques ont été communiqués par EDF. Les **emplois indirects** sont obtenus au prorata des commandes, dont la liste est transmise par EDF, dans le chiffre d'affaires des établissements prestataires. Les **emplois induits** sont générés par la consommation courante (alimentation, habillement, logement, services, etc.) des familles des personnes occupant un emploi direct ou indirect.

Population concernée : pour les salariés directs, la population de leurs ménages est estimée selon les données EDF. La taille des ménages des autres salariés est estimée à partir du recensement de la population.

Le **territoire d'inscription** du CNPE correspond à une zone d'influence économique établie en regroupant sans discontinuité les communes dont au moins 2,5 % de la population active en emploi est concernée par l'activité du CNPE. Les communes de Montmorillon et de Montamisé appartiennent au territoire malgré un seuil inférieur à 2,5 % compte tenu du volume d'emploi concerné par le CNPE et pour respect de la continuité géographique. Au contraire, les communes d'Antigny, Haims, Nérignac, Saint-Secondin, Brion, Bellefonds, Sainte-Radegonde ont été exclues du territoire pour un faible volume d'emploi concerné et une continuité géographique moins évidente.

Les **fonctions métropolitaines** relèvent des emplois « stratégiques » plus spécifiquement présents dans les grandes aires urbaines : cadres ou chefs d'entreprises de dix salariés ou plus, des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Les activités présentes sont celles mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou de passage alors que les activités productives produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Un allocataire à **bas revenus** est, au sens des fichiers Caf, un foyer allocataire du champ de référence dont le revenu par unité de consommation (UC), est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 096 euros par UC pour les revenus de l'année 2017 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2018). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation (ensemble des ressources du foyer : revenus d'activité, revenus de remplacement, prestations sociales, etc.) avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi) observés au niveau national.

Le **potentiel fiscal** permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles. Il permet de mesurer en partie l'inégalité de moyens entre des territoires, mais non les différences de mobilisation de ces moyens. Il ne permet pas non plus de mesurer la richesse des habitants d'un territoire.

Un potentiel fiscal plus important dans une zone que dans une autre indique donc une richesse potentielle mobilisable plus forte pour alimenter un budget et pour financer des services ou des projets. C'est le signe d'une autonomie financière plus grande, par comparaison à un territoire plus « pauvre » qui dépendra davantage des dotations de l'État et des emprunts. C'est également le signe de la présence plus importante d'activités économiques ou d'une zone de résidence plus aisée.

► Bibliographie

- **Decondé C., Fabre V.**, « La centrale nucléaire du Blayais emploie 1 470 salariés et fait vivre 9 400 personnes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine*, à paraître.
- **Bruyas J., Le Goff F.**, « La centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux emploie 870 salariés et fait vivre 5 000 personnes », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 66, septembre 2020.
- **Bruyas J., Le Goff F.**, « La centrale nucléaire de Chinon emploie 1 700 salariés et fait vivre 10 500 personnes », *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 64, septembre 2020.
- **Ébro A., Gass C.**, « 3 700 emplois liés à la centrale nucléaire de Cattenom et 61 communes concernées dans le Grand Est », *Insee Analyses Grand Est* n° 91, février 2019.

